




COLLECTE ET TRAITEMENT
DES DÉCHETS MÉNAGERS DU SECTEUR
DE BRIEY, VALLÉE DE L'ORNE & JARNISY

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 054-255400905-20220629-DEL20_2022-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DU SECTEUR DE BRIEY, VALLEE DE L'ORNE ET JARNISY

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29 JUIN 2022

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N°20/2022

OBJET : Revalorisation de la participation du SIRTOM aux frais de complémentaire santé

L'an deux mille vingt-deux, les vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, le Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères du Secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy, s'est réuni à la Maison du temps libre à DONCOURT LES CONFLANS, à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour. La convocation a été transmise le 23 juin 2022.

Présents :

Mmes POUVREAU, CROUTSCH, LIENARD, PRIEUX, BOULIER, BARILLET, BURKI, KOCKEISEN, THUILLIEZ, HIRTZBERGER, HARING,
Mrs ZAMPETTI, MILANO, MOLINERIS, NORROY, FRANTZ, AISSAOUI, GRIVEL, VACCANI, MAGNOLINI, METZINGER, CROCENZO, LINTZ, CARDAIRE, BECQUER, NEZ, TOMC, DIETSCH, HIRSCH, MUSIOL, BARTH, POIROT

Représentés par un pouvoir :

M. CORNILLE par Mme HARING
Mme BERTOLINO FALCONETTI par M. MOLINERIS
M. LIEVAIN par M. FRANTZ
M. BERNARD par M. METZINGER
Mme BLETTNER par M. FRANTZ
Mme ZAIM par M. AISSAOUI
M. FERRARELLI par M. GRIVEL
M. NOCCHI par M. NORROY
M. POGGIOLINI par Mme HIRTZBERGER
M. BESSEDJERARI par Mme PRIEUX
M. ANDRE par Mme PRIEUX

Représentés par un suppléant :

Mme CHALLINE par Mme PIECHOCKI
M. L'HERBEIL par Mme GALLET

Excusés :

Mme DESENCLOS - Mrs SCHAACK, ANTCZAK, NEUBERT, KEFF

Absents :

Mmes PASQUINI, PORCO GALLINA - Mrs BURLERAUX, SCHMITT, BERG, DEMANGE, BENALOUACHE, DURAND, GENCO, PASQUER, JODEL, FALZI, ZIMMERMANN, DIDIER, MENGHI, SCHWARTZ

Président de séance : Alain FRANTZ

Secrétaire de séance : Mme BURKI



29, rue Gustave Eiffel
BP 80116 - 54800 JARNY



Tél.
03 82 20 22 00



Fax
03 82 20 87 70



Email
communication@sirtom.fr



Internet
www.sirtom.fr

Le Comité Syndical,

- Considérant la délibération du 16 juin 2020,
- Considérant que le syndicat verse une participation aux agents ayant adhéré à un contrat labellisé de complémentaire santé,
- Considérant que le montant de cette participation est déterminé par la situation familiale des agents concernés,
- Considérant l'augmentation des cotisations par les mutuelles pour l'année 2022,

Le Président propose au comité de faire également évoluer le montant des participations.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, moins une abstention,

DECIDE de revaloriser la participation du SIRTOM comme suit :

- 48.40 € pour la formule personne seule
- 77 € pour la formule personne seule avec un enfant
- 95.70 € pour la formule deux personnes
- 103.40 € pour la formule personne seule avec deux enfants
- 124.30 € pour la formule deux personnes avec un enfant
- 151.80 € pour la formule deux personnes avec deux enfants

PRECISE que la participation sera accordée dans la limite de la cotisation totale appelée par l'organisme, et qu'elle prendra effet le 1^{er} juillet 2022.

Nombre de délégués

En exercice : 66
Présents : 32
Représentés : 13
Absents : 21
Votants : 45
Vote Pour : 44
Vote Contre : 0
Abstention : 1

**Fait et délibéré en séance
les dits jour, mois et an.**

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Alain FRANTZ

